



Extrait du registre des décisions

Bureau du 22 mars 2018

n° 034-18

Objet : RS - Mise à disposition d'un agent auprès de l'office de tourisme intercommunal

- date de convocation le 16 mars 2018
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt-deux mars à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 40

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Benoit Perrotton
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Luc Berthoud à Sylvie Vuillermet - de Sylvie Koska à Xavier Dullin - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

• conseillers excusés : 9

François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Jérôme Esquevin - Christian Gogny - Daniel Grosjean - Gérard Marcucci - Pierre Perez

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 22 mars 2018

délibération n° 034-18

objet **RS - Mise à disposition d'un agent auprès de l'office de tourisme intercommunal**

Marc Chauvin, vice-président chargé des ressources humaines et des moyens des services, rappelle par délibération n° 168-16 C du Conseil communautaire du 27 octobre 2016, il a été décidé de créer un office de tourisme intercommunal sous la forme d'un établissement public industriel et commercial (EPIC).

Afin d'assurer la direction stratégique de cet EPIC, le directeur de la direction du développement touristique et des grands équipements de Chambéry métropole - Cœur des Bauges a été mis à disposition de l'office de tourisme Grand Chambéry Alpes Tourisme à hauteur de 15 % pour une durée de un an à compter du 1^{er} janvier 2017. La convention de mise à disposition a été renouvelée dans les mêmes conditions pour l'année 2018.

Or, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'augmenter cette quotité à 50 % à compter du 1^{er} avril 2018.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau l'approbation des conventions de mise à disposition de service et de personnel,

Vu la délibération n° 168-16 C du Conseil communautaire du 27 octobre 2016 portant création d'un office de tourisme intercommunal sous la forme d'un établissement public industriel et commercial,

Vu la décision n° 260-16 du Bureau du 8 décembre 2016 relatif à la mise à disposition d'un agent auprès de l'office de tourisme intercommunal pour l'année 2017,

Vu la décision n° 225-17 du Bureau du 14 décembre 2017 relatif à la mise à disposition d'un agent auprès de l'office de tourisme intercommunal pour l'année 2018,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la mise à disposition à 50 % de son temps de travail d'un agent de Chambéry métropole - Cœur des Bauges auprès de l'EPIC Grand Chambéry Alpes Tourisme du 1^{er} avril 2018 au 31 décembre 2018,

Article 2 : autorise le président, ou son représentant à signer la convention à intervenir, annexée à la présente décision,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 034-18

Objet de l'acte : RS - Mise à disposition d'un agent auprès de l'office de tourisme intercommunal

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 7 - Intercommunalité 3 - Mise à disposition des services dans le cadre de prestations (articles L. 5211-4-1-II et L.5721-9 du CGCT)

Date de l'acte : 22 mars 2018

Annexe : Convention de mise à disposition;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180322-lmc1H20739H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20739H1

Date de transmission en Préfecture : 30 mars 2018

Date de réception en Préfecture : 30 mars 2018